



NOM _____

NOM d'EPOUSE _____

PRENOM _____



Fiche d'Inscription aux Epreuves de sélection

IFSI MGEN de La Verrière – à retourner au plus tard le 5 mars 2018

13 Avenue de Montfort - CS 70444 - 78322 Le Mesnil St Denis cedex - 01 39 38 79 60 – ifsi@mgen.fr

Identification	DOCUMENTS A FOURNIR
Né(e) le _____ à _____ Dépt : _____ Nationalité _____ Sexe : _____ Adresse : _____ _____ Code postal _____ Ville : _____ Mail : _____ @ _____ Téléphone _____ portable _____	<input type="checkbox"/> copie (recto-verso) de la carte nationale d'identité (+ passeport + visa + titre de séjour en cours de validité pour les candidats étrangers). <input type="checkbox"/> 2 enveloppes format 162x229mm, aux nom et adresse du candidat, affranchies au tarif en vigueur, <input type="checkbox"/> Droit d'inscription de 100 € (chèque à l'ordre de "MGEN"). (Les frais d'inscription versés sont définitivement acquis et non remboursables.)
<input type="checkbox"/> Je déclare que je suis ou que je serai âgé(e) de 17 ans au moins au 31 décembre 2018	

CHOIX D'INSCRIPTION

<input type="checkbox"/> Je m'inscrits en tant que candidat de la LISTE 1		Documents à fournir
Inscrit en classe Terminale	série :	<input type="checkbox"/> copie certificat de scolarité
Titulaire du BAC	Série : Année d'obtention.....	<input type="checkbox"/> copie du diplôme
Titulaire d'un DAEU	Année d'obtention.....	<input type="checkbox"/> copie du diplôme
Titulaire du Diplôme d'Aide Médico-Psychologique justifiant 3 ans d'expérience professionnelle équivalent temps plein à la date du concours,	Année d'obtention	<input type="checkbox"/> copie du diplôme <input type="checkbox"/> copie des certificat(s) de travail <input type="checkbox"/> annexe 1 dûment remplie.
Titulaires d'un diplôme de niveau IV ou d'un titre admis en dispense (selon l'arrêté du 25 août 1969 modifié). Lequel :	Année d'obtention	<input type="checkbox"/> une copie du diplôme <input type="checkbox"/> attestation d'homologation
Candidat retenu par le Jury régional de Validation des Acquis (JVA)		<input type="checkbox"/> copie de l'autorisation
Titulaire d'un diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu.		<input type="checkbox"/> copie du diplôme <input type="checkbox"/> attestation de comparabilité
<input type="checkbox"/> Je m'inscrits en tant que candidat de la LISTE 2		Document à fournir
Titulaire du Diplôme d'Etat d'Aide-soignant ou d'Auxiliaire de Puériculture justifiant 3 ans d'expérience professionnelle équivalent temps plein à la date du concours	Année d'obtention	<input type="checkbox"/> copie du diplôme <input type="checkbox"/> copie des certificat(s) de travail <input type="checkbox"/> annexe 1 dûment remplie.
<input type="checkbox"/> Je m'inscrits en tant que candidat de la LISTE 3		Document à fournir
Titulaire du Diplôme Infirmier obtenu en dehors de l'espace économique européen, de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération helvétique	Année d'obtention	<input type="checkbox"/> copie du Diplôme d'infirmier <input type="checkbox"/> copie du programme <input type="checkbox"/> lettre de motivation <input type="checkbox"/> Curriculum vitae
<input type="checkbox"/> Je m'inscrits en tant que candidat de la LISTE 4		Document à fournir
Titulaire d'une attestation de validation de la PACES de moins d'un an ou en cours de PACES pour 2017/2018		<input type="checkbox"/> copie de l'attestation PACES <input type="checkbox"/> copie BAC <input type="checkbox"/> certificat de scolarité

Je soussigné(e) déclare, avoir pris connaissance des informations jointes à ce dossier et accepter sans réserve le règlement qui régit les épreuves de sélection. J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

Je note également que les frais d'inscription versés sont définitivement acquis et non remboursables.

A..... le
 (ou signature des parents pour les mineurs)

SITUATION du CANDIDAT à l'INSCRIPTION

Nom & Prénom : âge :

Situation familiale : célibataire vie maritale PACS marié(e) Nbre d'enfants :

Diplômes déjà obtenus :

Titre année :

Titre année :

Titre année :

Statut du candidat à la date d'inscription :

Elève ou étudiant (e) : Classe suivie :
Diplôme préparé :

En activité professionnelle, depuis : en CDD en CDI

Emploi occupé :

Employeur actuel :

.....

Avez-vous sollicité une prise en charge financière ? oui non

Si oui, auprès de quel organisme ?

Inscrit(e) au Pôle Emploi depuis : indemnisé(e) : oui non

Autre situation, laquelle :

J'ai suivi une formation préparatoire aux épreuves de sélection :

Si oui, quand : Où :

Expérience professionnelle :

.....
.....
.....
.....
.....

Loisirs :

.....
.....
.....

Comment avez-vous connu de l'IFSI MGEN de La Verrière ?

J'accepte la diffusion de mon nom sur internet *Je refuse la diffusion de mon nom sur internet*

A..... le



INSTITUT de FORMATION en SOINS INFIRMIERS
MGEN de La verrière
13 Avenue de Montfort - 78320 La Verrière
01 39 38 79 60 – ifsi@mgen.fr



Adresse postale : 13 Ave de Montfort - CS 70444 – La Verrière - 78322 Le Mesnil St Denis cedex

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION – Session AVRIL 2018

Le dossier complet devra être déposé ou retourné plus tard pour le 5 MARS 2018 (cachet de la poste faisant foi pour les retours par voie postale), à :

l'IFSI MGEN - La Verrière - CS 70444
13 Avenue de Montfort - 78322 LE MESNIL SAINT DENIS cedex

PIECES A FOURNIR

Pour tous les Candidats

- La fiche d'inscription aux épreuves de sélection
- Une lettre de motivation
- copie (recto-verso) de la carte nationale d'identité et du titre de séjour+passport avec visa (pour les candidats étrangers) en cours de validité,
- 2 enveloppes format 162x229mm, aux nom et adresse du candidat, affranchies tarif « lettre prioritaire » (timbre rouge),
- un chèque de frais d'inscription au concours de 100 € (non remboursable) à l'ordre de la "MGEN".
Inscrire obligatoirement le nom et prénom du candidat au dos du chèque.
- Candidats Elèves ou étudiants : copie de votre certificat de scolarité ou de votre carte d'étudiant
- Candidats « demandeurs d'emploi » : copie de votre carte de demandeur d'emploi ou de votre attestation d'inscription.
- Candidats présentant un handicap et sollicitant un aménagement d'épreuves : au plus tard pour le 5 MARS 2018, La notification de décision de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) concernant les recommandations d'aménagement des épreuves du concours.

Pour les Candidats au titre de la LISTE 1,

- inscrits en classe de terminale : un certificat de scolarité.
- bacheliers : une copie du BAC
- titulaires d'un diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu : une copie du diplôme et une attestation de comparabilité (s'adresser au www.ciep.fr/enic-naric - attention les délais d'obtention sont très longs).
- titulaires d'un diplôme de niveau IV ou d'un titre admis en dispense (selon l'arrêté du 25 août 1969 modifié) : une copie du diplôme et une attestation d'homologation du diplôme établie par le Rectorat.
- candidats retenus par le Jury régional de Validation des Acquis (JVA) : une copie de l'autorisation à se présenter aux épreuves de sélection.
- candidats titulaires du diplôme d'Aide Médico-Psychologique : une copie du diplôme, le(s) certificat(s) de travail justifiant trois années d'exercice (équivalent temps plein) et l'annexe 1 dûment remplie.

Pour les Candidats au titre de la LISTE 2,

- copie du Diplôme d'Etat d'Aide Soignant ou du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- l'annexe 1 dûment remplie et accompagnée de(s) certificat(s) de travail justifiant trois années d'exercice (équivalent temps plein)

Pour les Candidats au titre de la LISTE 3,

- copie du Diplôme d'infirmier et la photocopie du relevé détaillé du programme des études infirmières suivies, précisant le nombre d'heures de cours par matière et par année de formation, ainsi que la durée et le contenu des stages cliniques effectués au cours de la formation, **le tout délivré et attesté par une autorité compétente du pays qui a délivré le diplôme et traduit en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français.**
- une lettre de motivation
- un Curriculum vitae

Pour les Candidats au titre de la LISTE 4,

- copie de l'attestation de validation de la PACES datant de moins d'un an ou un certificat de scolarité pour les étudiants en attente des résultats.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Places à pourvoir :

- **80 places** (dont 16 pour les titulaires du DPAS/DPAP et 8 pour les candidats titulaires du PACES) + 2 places pour les candidats titulaires d'un diplôme d'infirmier hors CEE.
- **Un mail de confirmation de réception de votre dossier vous sera adressé.**
- **Les candidats inscrits aux épreuves de sélection recevront une convocation** 15 jours avant chacune des épreuves. Dans le cas contraire, il convient de prendre contact avec l'IFSI.
- **Pour les candidats d'outre-mer**, les épreuves écrites & les épreuves orales auront lieu en métropole.
- **A chaque épreuve** le candidat s'engage à présenter sa pièce d'identité en cours de validité (titre de séjour + passeport avec visa pour les candidats étrangers), ainsi que sa convocation. En outre, il devra présenter l'original de son diplôme lors de l'épreuve orale.
- **A l'issue des épreuves d'admission une liste principale et une liste complémentaire sont établies pour chacune des catégories des candidats en fonction de leurs résultats.** Les candidats admis devront confirmer leur inscription **pour le LUNDI 10 JUILLET 2017**. Passé ce délai, les candidats sont réputés avoir renoncé au bénéfice des épreuves.

L'admission définitive en formation est subordonnée à la production, au plus tard le jour de la rentrée :

- d'un certificat médical d'aptitudes physiques et psychologiques à l'exercice de la profession infirmière établi par un médecin agréé (liste disponible des médecins agréés de votre région sur les sites de l'Agence Régionale de Santé de votre région)
- d'un certificat médical de vaccinations. BCG, antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique, anti-hépatite B (3 injections à 1 mois d'intervalle).

**Attention ! Vous devez anticiper vos rendez-vous et vaccinations.
Si vous n'êtes pas à jour de vos vaccinations et immunisé(e) contre l'hépatite B
vous ne pourrez pas réaliser votre stage de semestre 1 prévu en octobre 2018.**

• Date à retenir :

CLOTURE DES INSCRIPTIONS	Le 5 mars 2018
EPREUVES ECRITES	Le Mercredi 4 avril 2018
RESULTATS du JURY d'ADMISSIBILITE et d'ADMISSION (pour les DEAS/DEAP)	Le 15 mai 2018
EPREUVE ORALE	du 22 mai au 15 juin 2018
RESULTATS du JURY D'ADMISSION	Le 21 juin 2018
PRE-RENTREE OBLIGATOIRE	Le 29 août 2018 à 14h30
RENTREE	Le 3 septembre 2018 à 10h00

LES EPREUVES de SELECTION

Le candidat doit être âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection (sans limite d'âge) et être titulaire de l'un des diplômes listés sur la fiche d'inscription.

Les épreuves d'admissibilité (ou d'admission pour les candidats titulaires du DEAP ou DEAS) auront lieu le

MERCREDI 4 AVRIL 2018 à 11h30

Les épreuves de sélection sont obligatoires pour tous les candidats et sont organisées de façon suivante :

Vous êtes candidat de la LISTE 1, c'est-à-dire :	Vous devez passer :
<ul style="list-style-type: none"> • titulaire du Baccalauréat, • titulaire de l'un des titres admis en dispense du baccalauréat en vue de l'inscription dans les universités (arrêté du 25 août 1969), • titulaire d'un titre homologué au minimum au niveau IV, • ayant satisfait à un examen spécial d'entrée dans les universités (DAEU) • titulaire du Diplôme d'Aide Médico-Psychologique et justifiez 3 ans (équivalent temps plein) d'exercice professionnel à la date de l'épreuve d'admissibilité, • retenu par le jury régional de validation des acquis (JVA), • inscrit(e) de classe terminale : votre admission définitive sera alors subordonnée à l'obtention du baccalauréat. 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 épreuves d'admissibilité : <ul style="list-style-type: none"> <u>une épreuve écrite</u> d'une durée de 2h00, notée sur 20 points, portant prioritairement sur le domaine sanitaire et social comportant 3 questions posées à partir d'un texte de 3000/6000 signes. <u>Une épreuve de tests d'aptitude</u> d'une durée de 2h00, notée sur 20 points. <p>Une note inférieure à 8 sur 20 à l'une de ces épreuves est éliminatoire. Pour être admissible, le candidat doit obtenir un total de points au moins égal à 20 sur 40 aux deux épreuves.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 épreuve d'admission consistant à un entretien relative à un thème sanitaire et social avec un jury composé d'un Cadre Infirmier Formateur, d'un Cadre Infirmier Hospitalier et d'une personne qualifiée en pédagogie et/ou en psychologie. <p>Pour être admis, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à l'entretien.</p>
Vous êtes candidat de la LISTE 2, c'est-à-dire :	Vous devez passer :
<ul style="list-style-type: none"> • titulaire du Diplôme d'Etat d'Aide Soignant ou du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture et justifiez 3 ans (équivalent temps plein) d'exercice professionnel à la date de l'épreuve. 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 examen d'admission d'une durée de 2h00, notée sur 30 points, consistant à une analyse écrite de 3 situations professionnelles. Chaque situation fait l'objet d'une question. <p>Pour être admis le candidat doit obtenir une note au moins égale à 15 sur 30.</p>
Vous êtes candidat de la LISTE 3, c'est-à-dire :	Vous devez passer :
<ul style="list-style-type: none"> • titulaire d'un diplôme d'Infirmier obtenu en dehors de l'espace économique européen, de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération Helvétique 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 épreuve d'admissibilité d'une durée de 2h00, notée sur 20 points, portant sur une étude de cas clinique suivie de 5 questions. <p>Pour être admissible, le candidat doit obtenir une note au moins égal à 10 sur 20.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 épreuves d'admission : <ul style="list-style-type: none"> <u>une épreuve orale</u> (entretien) d'une durée de 30mn, notée sur 20 points. <u>une mise en situation pratique</u> d'une durée de 1h00 notée sur 20 points portant sur 2 soins. <p>Pour être admis le candidat doit obtenir une note au moins égale à 30 sur 60 aux 3 épreuves de sélection.</p>
Vous êtes candidat de la LISTE 4, c'est-à-dire que :	Vous devez passer :
<ul style="list-style-type: none"> • vous avez validé les UE de la PACES (moyenne globale de 10/20) depuis moins d'un an au moment de l'inscription aux épreuves de sélection d'entrée en IFSI • vous êtes actuellement en PACES pour l'année 2017/2018 : votre admission définitive sera alors subordonnée à la validation de la PACES 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 épreuve d'admission consistant à un entretien relative à un thème sanitaire et social avec un jury composé d'un Cadre Infirmier Formateur, d'un Cadre Infirmier Hospitalier et d'une personne qualifiée en pédagogie et/ou en psychologie. <p>Pour être admis le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à l'entretien.</p>

FORMATION et FINANCEMENT

Le Diplôme d'Etat d'infirmier de grade licence s'obtient par l'acquisition de 180 ECTS (European Crédits Transfert System).

La durée de formation est de 3 ans, soit 6 semestres.

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des 10 compétences nécessaires à l'exercice infirmier :

- | | |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier 2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers 3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens 4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique 5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs | <ol style="list-style-type: none"> 6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins 7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle 8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques 9. Organiser et coordonner des interventions soignantes 10. Informer, former des professionnels et des personnes en formation |
|--|--|

Pour acquérir ces compétences, les étudiants doivent valider :

- des unités d'enseignement : Sciences humaines et droit, Sciences biologiques & médicales, Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes, Sciences et techniques infirmières, interventions, Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière, Méthodes de travail
- des stages cliniques diversifiés, réalisés dans des établissements publics ou privés de santé, et toute structure requérant la participation d'infirmiers.

Le coût annuel de la formation 2017/2018 est composé :

- des droits d'inscription universitaire : environ 184 €
- des frais de scolarité : 570 € pour 2018/2019
- des frais de formation : 9 000 € pour 2018/2019 (pour les étudiants non pris en charge par le Conseil Régional)

Le Conseil Régional subventionne la formation infirmière des étudiants infirmiers selon les critères d'éligibilité suivants :

Statut à l'entrée en formation : (Le statut vaut pour toute la durée de la formation)	Vous devrez régler par an (tarif 2018/2019)		
	Droits d'inscription universitaire	Frais de scolarité	Frais de formation
<ul style="list-style-type: none"> • élève ou étudiant âgé de 25 ans ou moins, • élève ou étudiant sorti du système scolaire depuis moins de 2 ans, • bénéficiaire du RSA, • Agé de 16 à 25 ans, sorti du système scolaire depuis plus d'un an, suivi par une mission locale, • bénéficiaire d'un contrat aidé (CAE, CIE, Emploi d'Avenir...), • élève ou étudiant dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation, • demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi depuis 6 mois au minimum à la date d'entrée en formation (1) 	184 €	570 €	pris en charge par le Conseil Régional
<ul style="list-style-type: none"> • Salarié en formation continue (à la charge de l'employeur ou de l'organisme de formation continue) 	184 €	570 €	9 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • salarié du secteur privé non pris en charge dans le cadre de la formation continue, agent publics (y compris en disponibilité), démissionnaire de moins de 6 mois, Autre situation. 	184 €	570 €	9 000 €

(1) Vous devrez faire une demande d'attestation d'inscription à un stage (AIS) auprès du Pôle Emploi. L'accord du Pôle Emploi devra nous parvenir impérativement avant le jour de la rentrée.

Les aides : la Région Île-de-France soutient les formations sanitaires et sociales en proposant, entre autres, une bourse d'études (renseignements : www.iledefrance.fr/fss).

Au cours de vos stages vous percevrez des indemnités de stage et des frais de transport conformément à l'Arrêté du 18 mai 2017.

Les frais à prévoir à la rentrée scolaire : sécurité sociale étudiante, assurances (responsabilité civile et stages paramédicaux), tenues professionnelles, livres, petits matériels, etc...

